

Fiche pédagogique

À bras-le-corps

Film long métrage de fiction
| Suisse, Belgique, France | 2025

Réalisation : Marie-Elsa Squaldo
Production : Box Productions
Scénario : Nadine Lamari, Marie-Elsa Squaldo
Image : Benoit Dervaux
Montage : Karine Sudan
Costumes : Geneviève Maulini
Décors : Sara B. Weingart
Son : Henry Sims, Xavier Lavorel, Franco Piscopo

Interprétation : Lila Gueneau (Emma),
Grégoire Colin (Robert, le pasteur),
Thomas Doret (Paul), Aurélia Petit (Elise),
Sandrine Blancke (Alice), Sasha Gravati (Colette), Cyril Metzger (Louis)

Durée : 96 minutes
Version originale française

Distribution en Suisse : Outside the Box

Sortie en salles : 11 février 2026



1943, Jura suisse. Emma, 15 ans, enceinte à la suite d'un viol, ne peut se résigner à abandonner ses rêves. Tandis qu'à la frontière la guerre fait rage, elle défie sa communauté pour se frayer un chemin vers la liberté.

Objectifs pédagogiques

- Comparer et croiser fiction et sources historiques pour comprendre le passé
- Étudier la condition et l'émancipation des femmes dans la Suisse des années 1940
- Comprendre l'évolution des droits des femmes du 19^{ème} siècle à aujourd'hui
- Comprendre la notion de consentement et connaître les droits actuels en matière de violences et de santé sexuelles
- Découvrir et analyser le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

Disciplines et thèmes concernés

Secondaire I

Histoire

SHS 22 — Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs

SHS 32 — Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps

Citoyenneté

SHS 23 — S'approprier, en situation, des outils pertinents pour traiter des problématiques de sciences humaines et sociales

Arts visuels

A 34 AV — Comparer et analyser différentes œuvres artistiques

Secondaire II

Histoire

La position de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

La société suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

La place et le rôle des femmes dans la société suisse des années 1940

Droit

Le droit des femmes en Suisse

Le droit de disposer de son corps : avortement, viol, consentement

Synopsis

Jura suisse, 1943. Emma, 15 ans, élevée avec rigueur dans la religion protestante, prend soin de ses deux petites sœurs depuis que leur mère Alice a rejoint son amant en ville. La jeune femme rêve de devenir infirmière, sans oser en parler à son père Jean, et espère remporter le prix de vertu du village pour financer son écolage. La guerre qui fait rage dans toute l'Europe se résume pour elle et pour les villageois à observer le couvre-feu et à supporter les rationnements sans se poser de questions.

Pour soutenir sa famille, Emma travaille comme bonne à tout faire chez le pasteur Robert, père de son amie d'enfance Colette. La femme du pasteur, Elise, anime le comité de charité et appuie la candidature d'Emma au prix de vertu – une façon pour elle de s'assurer qu'Emma puisse continuer à épauler Colette, véritable cancre, durant l'école d'infirmières.

Cependant, l'arrivée au village de deux journalistes, Bernhard et Louis, ébranle le quotidien d'Emma. Ces deux citadins de bonne famille, qui logent chez le pasteur, prévoient de réaliser un reportage sur les campagnes. Robert les exhorte, sans succès, à écrire sur les réfugiés livrés aux Nazis dès leur passage en Suisse. Emma est, elle, fascinée par Louis, beau parleur qui représente un ailleurs qu'elle ignore et qui l'attire. Mais Louis, désinvolte, profite de sa naïveté et la viole. Emma, elle, peine à comprendre ce qu'elle a subi.

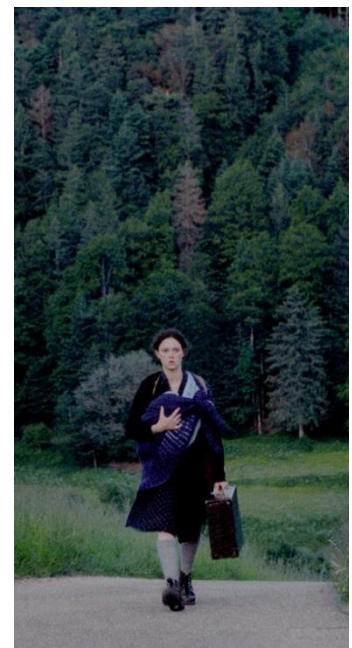
Sidérée, Emma redouble d'efforts pour effacer sa honte et, ce qu'elle pense, sa faute. Distante de sa mère dont elle condamne la conduite, elle se rapproche peu à peu du pasteur qui a remarqué son intelligence. Tourmenté par sa foi depuis la guerre et rongé par l'alcool, ce dernier s'attache à Emma, qui veut sortir de sa condition et qui est si différente de sa propre fille.

Emma réalise bientôt qu'elle est enceinte. Elle tente de se confier à sa mère sans y parvenir. Elle découvre toutefois qu'Alice n'a pas choisi de partir mais a été bannie du foyer par Jean sous pression de la communauté. Emma prend peu à peu conscience du mensonge et de l'hypocrisie de son entourage. Robert continue à la guider dans ses lectures et l'encourage à réfléchir. Emma questionne alors ses certitudes et entrevoit les mécanismes qui la maintiennent dans la pauvreté.

Encore candide, elle imagine que Louis lui viendra en aide. Mais du jeune bourgeois dans sa somptueuse demeure, elle ne reçoit que du mépris. Elle revient au village, désabusée et à fleur de peau. Sa tentative d'avorter elle-même se solde par un échec et le médecin du village ne lui offre d'autre choix que d'épouser le père de l'enfant pour maintenir les convenances...

Emma veut se confier au pasteur puis renonce tant elle le sent au désespoir, torturé par son impuissance face à la réalité horrifiante de la guerre. Scandaleusement ivre en plein culte, il est envoyé en maison de santé. Emma reste seule. La mort dans l'âme, elle s'offre à Paul, un jeune garde-frontière amoureux d'elle. L'argent du prix de vertu, qu'elle a finalement remporté, est remis à Paul, désormais son fiancé.

Mère et épouse honorable, Emma, toujours dure à la tâche, a pourtant changé. Elle s'étirole peu à peu alors que cette vie domestique l'étouffe. La toute jeune femme est pourtant déterminée à forger son destin...



Pourquoi *À bras-le-corps* est à voir avec vos élèves

À bras-le-corps est un film suisse qui permet d'aborder des thèmes importants du programme scolaire de manière concrète et accessible.

1. Une entrée originale dans l'histoire suisse

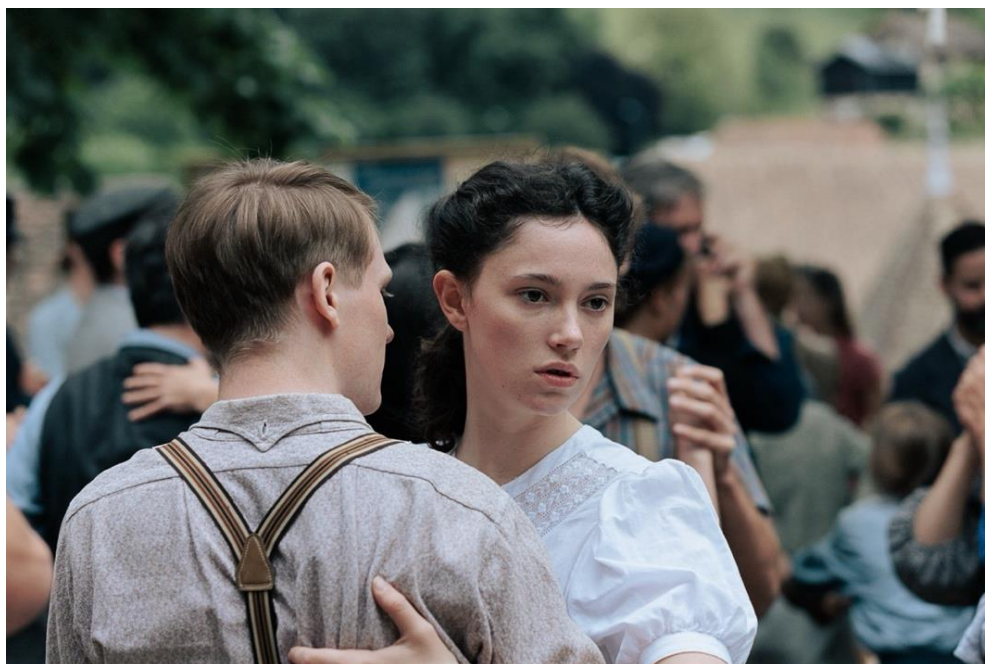
Le film permet d'étudier la Seconde Guerre mondiale à travers un prisme spécifiquement suisse. Il offre aux élèves l'occasion de découvrir le rôle et la position controversée de la Suisse durant cette période, tout en mettant en lumière le contexte social dans lequel évoluent les femmes, encore largement privées de droits et d'autonomie.

2. Une approche incarnée et accessible

L'histoire suit une adolescente de 15 ans à un moment clé de sa vie : elle découvre ses premiers sentiments amoureux, construit son identité et se pose des questions sur son avenir et ses études. Les élèves peuvent facilement s'identifier à elle. Le film raconte ainsi le passage de l'enfance à l'âge adulte, à travers un véritable récit d'émancipation et d'apprentissage, où le personnage principal apprend à se positionner face aux attentes de son entourage et de la société.

3. Des résonances contemporaines

Ce drame historique aborde des enjeux qui restent très actuels. Les problématiques soulevées par le film font écho à des questions contemporaines : l'égalité entre les genres, la construction de l'identité ou encore la position de la Suisse dans un monde en conflit. Il permet également de réfléchir à l'évolution des droits des femmes, en comparant les limites et contraintes des années 1940 avec les droits et protections existants aujourd'hui, notamment en matière de consentement, de violences sexuelles et de droit à disposer de son corps. Autant de thèmes qui favorisent les échanges en classe, le débat et le développement de la réflexion critique chez les élèves.



Pistes pédagogiques

Avant le film

Projeter l'affiche sur un écran et interroger les élèves à l'oral. Ils doivent émettre des hypothèses et les justifier.

- De quoi est composée l'affiche ?
- À votre avis, de quoi parle le film ?
- Quel est le genre du film ?
- Une partie de l'affiche semble déchirée et laisse apparaître le titre. Pourquoi ?

Après le film

Les **activités 1, 2 et 3** visent à vérifier la bonne **compréhension du film** à travers différents exercices.

- Activité 1 – La chronologie du film
- Activité 2 – Les personnages principaux du film
- Activité 3 – As-tu bien compris l'histoire ?

Les **activités 4 et 5** invitent les élèves à réfléchir sur la place des femmes pendant la guerre et l'évolution de leurs droits en Suisse.

- Activité 4 – La condition des femmes en Suisse dans les années 1940
- Activité 5 – L'évolution du droit des femmes en Suisse

L'**activité 6** aborde les questions de consentement et de droits liés au corps.

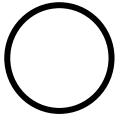
- Activité 6 – Consentement et choix : comprendre ses droits

Les **activité 7 et 8** permettent de mettre en relation les événements du film avec l'histoire de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale.

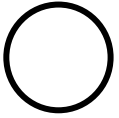
- Activité 7 – La neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : mythe ou réalité ?
- Activité 8 – La politique de la Suisse vis-à-vis des réfugiés juifs

Activité 1 - La chronologie du film

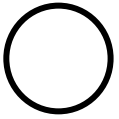
Numérote ces 8 scènes du film pour les remettre dans l'ordre.



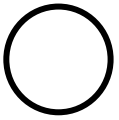
Emma se marie avec Paul.



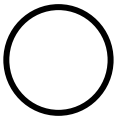
Emma se porte candidate au prix de vertu.



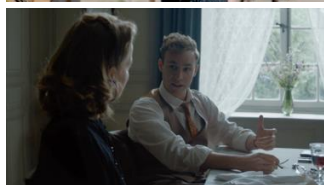
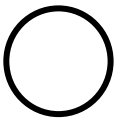
Malgré de nombreux sacrifices, Emma devient une femme indépendante.



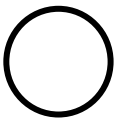
Louis refuse d'aider Emma.



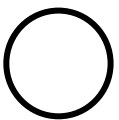
Emma décide de rejoindre sa mère en ville.



Emma fait la rencontre de Louis, jeune journaliste.



Emma travaille dans la ferme de Paul, mais n'est pas heureuse.



Emma trouve un travail dans une usine.

Activité 2 - Les personnages principaux du film

Remplis les fiches d'identité de ces 4 personnages.



Prénom : Emma

Description physique :

.....

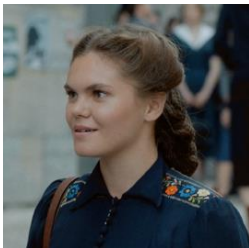
Traits de caractère :

.....

Que fait-elle dans le film ?

.....

.....



Prénom : Colette

Description physique :

.....

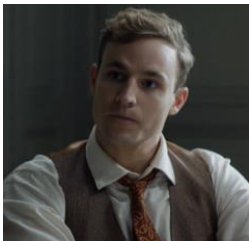
Traits de caractère :

.....

Que fait-elle dans le film ?

.....

.....



Prénom : Louis

Description physique :

.....

Traits de caractère :

.....

Que fait-il dans le film ?

.....

.....



Prénom : Paul

Description physique :

.....

Traits de caractère :

.....

Que fait-il dans le film ?

.....

.....

Activité 3 - As-tu bien compris l'histoire ?

Réponds aux questions en cochant les bonnes réponses.

1. Que fait Emma de ses journées ?

- a. Elle va à l'école.
- b. Elle travaille comme bonne à tout faire chez le pasteur Robert.
- c. Elle travaille dans l'entreprise de son père.

2. Pourquoi Louis refuse-t-il de reconnaître l'enfant d'Emma ?

- a. Parce que ce serait une honte d'avoir un enfant avec une femme pauvre.
- b. Parce qu'il a déjà une femme et des enfants.
- c. Parce qu'il n'est pas le père de l'enfant.

3. Pourquoi Emma épouse-t-elle Paul ?

- a. Parce qu'elle l'aime.
- b. Parce qu'il est le père de son enfant.
- c. Parce qu'elle doit sauver son honneur.

4. Qui sont les personnes qui tentent de traverser la frontière pour trouver refuge en Suisse ?

- a. Des Juifs.
- b. Des espions.
- c. Des nazis.

5. Quelle est l'attitude des soldats suisses ?

- a. Ils leur offrent la protection.
- b. Ils les arrêtent et les livrent aux soldats allemands.
- c. Ils les tuent.

6. Pourquoi le pasteur noie-t-il son désespoir dans l'alcool ?

- a. Parce qu'il aime en secret une femme et n'ose pas le dire à son épouse.
- b. Parce qu'il a mal à cause d'une blessure physique causée par la guerre.
- c. Parce qu'il est déprimé à cause de la guerre qui ravage l'Europe.

7. Pourquoi Emma part-elle rejoindre sa mère en ville ?

- a. Parce qu'elle veut être libre et indépendante.
- b. Parce que sa mère lui a trouvé un emploi dans une usine.
- c. Parce que Louis l'a chassée de la ferme.

Activité 4 – La condition des femmes en Suisse dans les années 1940

Lis le texte et réponds aux questions.

Entre 1920 et 1930, confrontées à une crise que rien ne semble pouvoir enrayer, les femmes sont plus de quarante mille à quitter une terre qui ne peut plus les nourrir. Certaines s'engageront dans le service domestique. Beaucoup entreront en fabrique, alors que d'autres tenteront d'obtenir un travail de bureau, plus propre et reconnu, plus convenable [...]. Quant aux études universitaires, elles restent réservées à une très mince élite. En 1939 en effet, sur plus de quatre millions d'habitants que compte le pays, on recense moins de neuf mille étudiants pour l'ensemble des Hautes Écoles, dont mille trois cents femmes seulement, inscrites surtout en faculté de Lettres et dans une moindre mesure en faculté de Médecine.

Malgré l'absence de statistiques nationales pour la période 1941-1950, il paraît évident que la majorité des femmes en quête d'un travail rémunéré au cours de la mobilisation trouveront dans l'industrie de quoi louer leurs bras. Car les entreprises helvétiques, profitant de l'absence de concurrence sur les marchés étrangers et des besoins en matériel de guerre des belligérants, entre autres de l'Allemagne nazie, gonflent et dynamisent leur production. D'où des appels insistants à la main-d'œuvre féminine pour combler d'une manière ou d'une autre l'absence des salariés mobilisés.

Pavillon, M. (2009). « Les femmes suisses face à la Deuxième Guerre mondiale ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, p.50.

1. Quels types de métiers s'offrent aux femmes à cette époque ? Classe-les du moins valorisé au plus valorisé.

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)

2. En quoi le parcours d'Emma est-il représentatif de la période ?

.....
.....

3. Comment Colette illustre-t-elle les limites de l'accès aux études et aux métiers « prestigieux » pour les femmes ?

.....
.....

4. Quel secteur emploie le plus de femmes pendant la guerre ?

.....

5. Pourquoi les entreprises ont-elles un besoin accru de main-d'œuvre durant cette période ? Pourquoi embauchent-elles majoritairement des femmes ?

.....
.....

Activité 5 – L'évolution du droit des femmes en Suisse

Lis la chronologie des droits des femmes en Suisse, puis réponds aux questions.

| | |
|------|---|
| 1848 | La nouvelle Constitution fédérale garantit aux hommes suisses le droit de vote et d'éligibilité. Les femmes sont exclues de la décision politique et leur influence demeure limitée à la sphère traditionnelle de la maison et de la famille. |
| 1882 | La loi fédérale sur l'exercice des droits civils garantit aux femmes célibataires, veuves et divorcées le droit intégral de jouissance et d'exercice des droits civils. La tutelle maritale est conservée. |
| 1912 | Dans le nouveau Code civil entré en vigueur, le statut de la femme mariée change peu. La fortune apportée dans le mariage par l'épouse demeure soumise au pouvoir de décision de son mari. Elle ne dispose tout à fait librement que de ses objets personnels. Confirmé par la loi « chef de l'union conjugale », le mari détermine largement la destinée du couple. C'est lui qui donne le nom et le droit de cité de la famille. Il décide du domicile conjugal et de l'exercice (ou non) par sa femme d'une activité lucrative. Quant à l'épouse, elle a le devoir de diriger le ménage. Ce « pouvoir des clés » peut lui être retiré par son mari s'il estime qu'elle en fait un mauvais usage ou qu'elle est incapable de l'exercer. C'est encore au mari que revient la gestion et l'utilisation de la fortune du couple. |
| 1971 | Les femmes reçoivent le droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral. |
| 1978 | Les femmes obtiennent l'autorité parentale sur leurs enfants. Les parents mariés exercent en commun l'autorité. S'ils ne sont pas mariés, c'est désormais la mère qui détient l'autorité parentale. |
| 1981 | L'égalité entre femmes et hommes entre dans la Constitution fédérale. |
| 1988 | Lors de la révision du droit matrimonial, la disposition selon laquelle l'homme est le chef de famille et la femme responsable des tâches ménagères disparaît. Les femmes peuvent désormais ouvrir un compte bancaire ou exercer une activité lucrative sans l'accord de leurs époux. |
| 1990 | Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à accorder le droit de vote aux femmes. Désormais, les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité dans tous les cantons suisses. |
| 1992 | Selon le nouveau droit pénal en matière sexuelle, le viol conjugal peut être poursuivi sur plainte. |
| 2002 | L'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse est décriminalisé. |
| 2004 | Une allocation maternité est mise en place. Les femmes salariées et les indépendantes ont désormais droit à une allocation de maternité de 14 semaines, pendant lesquelles elles reçoivent 80% du revenu réalisé. |
| 2013 | Les femmes peuvent désormais conserver leur nom lorsqu'elles se marient. |
| 2018 | Adoption de la révision de la loi sur l'égalité. Le texte dicte aux entreprises de plus de cent personnes de contrôler les salaires des hommes et des femmes, mais ne prévoit pas de mécanisme obligatoire de contrôle des salaires. |
| 2021 | Introduction du congé paternité de 2 semaines. |

1. Le film *À bras-le-corps* se passe en 1943. Indique à partir de quelle date Emma aurait eu le droit de :

- a. Travailler sans l'accord de son mari :
- b. Avorter légalement :
- c. Poursuivre son mari pour viol conjugal :
- d. Toucher une allocation maternité :
- e. Conserver son nom de famille après le mariage :
- f. Voter à une élection fédérale :

2. Cite une grande avancée du droit des femmes :

- a) Depuis ta naissance :
- b) Depuis la naissance de tes parents :

3. Parmi les droits cités dans la chronologie, lequel te semble le plus important ? Explique pourquoi.

.....
.....

4. Que montrent ces dates sur l'évolution des droits des femmes ?

.....
.....

À discuter : Tous les droits sont-ils acquis aujourd'hui pour les femmes ? Quels droits devraient encore être améliorés ?

Activité 6 – Consentement et choix : comprendre ses droits

1. Dans le film, Emma subit une relation sexuelle de la part de Louis. Pourquoi peut-on dire qu'elle est victime d'un viol ?

.....

.....

2. Pour chacune des situations suivantes, indique si la relation sexuelle est consentie ou non consentie, et justifie ta réponse.

| | |
|---|--|
| <p><u>Situation A :</u></p> <p>Emma et Léo sont ensemble depuis plusieurs mois. Un soir, Léo lui propose une relation sexuelle. Emma n'en a pas envie, mais elle finit par accepter parce qu'elle se sent obligée pour ne pas contrarier son partenaire et éviter une dispute.</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> | <p><u>Situation B :</u></p> <p>Lors d'une soirée entre amis, Anouk a beaucoup bu et a du mal à rester consciente de ses choix. Quelqu'un tente d'avoir des relations sexuelles avec elle alors qu'elle n'est pas en état de donner un accord clair.</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| <p><u>Situation C :</u></p> <p>Omar et Sofia discutent avant d'avoir une relation sexuelle et expriment clairement leur envie. Tous les deux participent volontairement et en pleine conscience.</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> | <p><u>Situation D :</u></p> <p>À une soirée, Nina et Thiago commencent à s'embrasser et à se rapprocher. Thiago n'ose pas dire non, parce que Nina l'intimide et qu'il a peur qu'elle le traite de puceau...</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |

3. Dans le film, quelles sont les solutions qui s'offrent à Emma :

a) à la suite du viol ?

.....

b) à la découverte d'une grossesse non désirée ?

.....

4. Quelles sont les solutions possibles aujourd'hui ? Consulte ces deux sites Internet via les QR codes, puis liste les solutions et aides proposées.

- Violence sexuelle

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



- Interruption d'une grossesse

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Activité 8 - La neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : mythe ou réalité ?

Lis le texte suivant, puis réponds aux questions.

Au cours du XXe siècle, la neutralité devient une caractéristique emblématique de la Suisse. L'image du petit pays neutre, humanitaire et paisible circule de manière récurrente et s'impose comme une évidence parmi les Suisses et dans le monde. Or, les clichés traditionnels vont être ébranlés dès les années 1950. La légende rose qui diffuse la réputation de la Suisse comme pays de la stabilité, de la propreté, de la prospérité et de la générosité va être écornée et nuancée par des recherches historiques, notamment basées sur les archives allemandes. [...]

Dans les années 1990, les changements géopolitiques et générationnels poussent le Parlement et le gouvernement à créer en 1996 la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale, plus connue sous le nom de « Commission Bergier » (du nom de son président), sur le rôle de la Suisse de 1933 à 1945. Cette commission dispose notamment, à titre exceptionnel et pendant les cinq années de son existence, du droit de consulter les archives privées. Lors de la publication de son rapport final, le 22 mars 2002, le président Jean-François Bergier (1931-2009) présente les problèmes posés par la guerre mondiale : « Il fut difficile, à l'époque, d'estimer jusqu'où l'on pouvait aller trop loin. Or, nous montrons qu'on est allé trop loin souvent, tant à Berne qu'au siège de certaines entreprises – pas toutes cependant : ce qui montre qu'il existait des marges de manœuvre, repérées et utilisées diversement, trop peu systématiquement. Dans aucun cas nos recherches n'ont révélé une coopération qui aurait eu des motifs idéologiques, une quelconque sympathie à l'égard du régime nazi : ni de la part des organes publics, ni de celle des entreprises. Des entreprises y ont vu une chance de profit ; d'autres une condition de survie – comme l'État fédéral lui-même. Cette coopération n'a pas été pourtant sans affecter le strict respect de la neutralité. Une neutralité qui remplit le discours officiel, qui légitime des actions parfois scabreuses ou des refus d'agir. Une maxime qui sert à tout. Mais qui connaît des entorses aux devoirs qu'impose le droit de la neutralité : le crédit dit du milliard, des livraisons de matériel fédéral de guerre, l'insuffisance du contrôle exercé sur le trafic ferroviaire entre l'Allemagne et l'Italie en sont les exemples les plus patents.

Perrenoud, M. (2024). 35. La Suisse, un pays neutre. Dans J. Lopez et O. Wiewiorka *Histoires de la Seconde Guerre mondiale : Les Grandes Erreurs de la Seconde Guerre mondiale* (p. 715-726). Perrin.

1. Quelles images associe-t-on à la neutralité suisse ?

.....

2. Qu'est-ce que la Commission Bergier et pourquoi a-t-elle été créée ?

.....

.....

3. Que veut dire la phrase : « on est allé trop loin souvent » ? Donne des exemples tirés du texte.

.....

.....

4. Dans le film, quels éléments montrent une collaboration entre l'Allemagne nazie et la Suisse ?

.....

5. À discuter : Selon toi, la Suisse peut-elle être totalement neutre ?

Activité 9 - La politique de la Suisse vis-à-vis des réfugiés juifs

Lis cet article, puis réponds aux questions.

Même si les nazis ont cherché à entourer leurs crimes du plus strict secret, les informations ont assez rapidement circulé et sont parvenues en Suisse par divers canaux. [...] Les autorités fédérales (en particulier des diplomates, des militaires et des policiers) disposent dès 1941 d'informations sur les massacres systématiques puis, en 1942, sur le programme d'extermination des Juifs en Europe.

La Division de Police adresse, le 13 août [1942], des circulaires aux autorités civiles et militaires afin de préciser les mesures décidées contre un afflux croissant de réfugiés (une moyenne de 21 personnes par jour au cours des deux dernières semaines). L'afflux de fugitifs, « en particulier de Juifs de nationalités les plus diverses » augmente dans des proportions qui rappellent la fuite des Juifs en 1938. Or, dit-on, la situation alimentaire du pays, la sécurité intérieure et extérieure ainsi que l'impossibilité de les héberger, de les surveiller et de leur trouver un nouveau pays d'accueil rendent nécessaire le refoulement de ces fugitifs. « Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les Juifs par exemple, ne doivent pas être considérés comme des réfugiés politiques. » Il faut donc les refouler en leur laissant une chance : lors du premier refoulement, ils ne seront pas remis aux mains des militaires ou des policiers qui surveillent l'autre côté de la frontière. Mais pour les récidivistes, ce sera le cas, avec tous les risques que cela comporte et qui devraient donc avoir un effet dissuasif.

Bergier J.-F. Bergier (dir), Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale. (2000). *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme* (pp. 88-91). Berne

1. Quelle est la source de ce document ?

.....

2. Qui savait *quoi* depuis *quand* ?

.....

.....

3. Quelles sont les raisons invoquées par le gouvernement suisse pour refouler les réfugiés à la frontière ?

.....

4. Que signifie le terme « refoulement » dans ce contexte, et quels risques cela implique-t-il pour les personnes concernées ?

.....

5. Dans le film, quelle est l'attitude des personnes vis-à-vis de cette politique ?

a. Robert, le pasteur :

b. Elise, la femme du pasteur :

c. Paul, le mari d'Emma :

6. À discuter : Dans le film *À bras-le-corps*, les personnages font face à des choix difficiles. Retrouve-t-on aujourd'hui des dilemmes similaires ? Donne des exemples concrets.

Corrigé

Activité 1 - La chronologie du film

Numérote ces 8 scènes du film pour les remettre dans l'ordre.

4



Emma se marie avec Paul, qui travaille comme garde-frontière.

1



Emma se porte candidate au prix de vertu.

8



Malgré de nombreux sacrifices, Emma devient une femme indépendante.

3



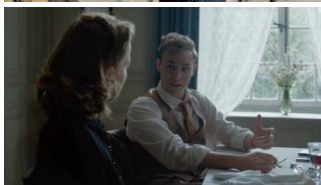
Louis refuse d'aider Emma.

6



Emma décide de rejoindre sa mère en ville.

2



Emma fait la rencontre de Louis, jeune journaliste.

5



Emma travaille dans la ferme de Paul, mais n'est pas heureuse.

7



Emma trouve un travail dans une usine.

Activité 2 - Les personnages principaux du film

Remplis les fiches d'identité de ces 4 personnages.

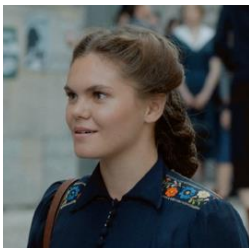


Prénom : Emma

Description physique : Grande, mince, cheveux noirs bouclés, vêtue modestement

Traits de caractère : Intelligente, indépendante, travailleuse, courageuse, renfermée, discrète

Que fait-elle dans le film ? Rêve de devenir infirmière, travaille comme bonne, se fait violer par Louis, essaie d'avorter, se marie avec Paul, part rejoindre sa mère en ville, travaille comme ouvrière, élève seule son fils

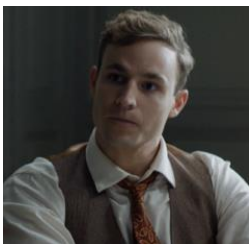


Prénom : Colette

Description physique : Petite, cheveux châtain

Traits de caractère : Mauvaise élève, gentille, loyale

Que fait-elle dans le film ? Soutient Emma, commence une école d'infirmière, va se marier et arrêter ses études



Prénom : Louis

Description physique : Blond, costaud, sportif

Traits de caractère : Sûr de lui, charismatique, lâche, égoïste

Que fait-il dans le film ? Travaille comme journaliste, viole Emma, refuse de reconnaître l'enfant



Prénom : Paul

Description physique : Mince, blond

Traits de caractère : Timide, discret, autoritaire

Que fait-il dans le film ? Travaille comme garde-frontière, est amoureux d'Emma, se marie avec elle, accepte d'élever son enfant, reprend la ferme de ses parents, traite durement sa femme

Activité 3 - As-tu bien compris l'histoire ?

Réponds aux questions en cochant les bonnes réponses.

1. Que fait Emma de ses journées ?

- a. Elle va à l'école.
- b. Elle travaille comme bonne à tout faire chez le pasteur Robert.
- c. Elle travaille dans l'entreprise de son père.

2. Pourquoi Louis refuse-t-il de reconnaître l'enfant d'Emma ?

- a. Parce que ce serait une honte d'avoir un enfant avec une femme pauvre.
- b. Parce qu'il a déjà une femme et des enfants.
- c. Parce qu'il n'est pas le père de l'enfant.

3. Pourquoi Emma épouse-t-elle Paul ?

- a. Parce qu'elle l'aime.
- b. Parce qu'il est le père de son enfant.
- c. Parce qu'elle doit sauver son honneur.

4. Qui sont les personnes qui tentent de traverser la frontière pour trouver refuge en Suisse ?

- a. Des Juifs.
- b. Des espions.
- c. Des nazis.

5. Quelle est l'attitude des soldats suisses ?

- a. Ils leur offrent la protection.
- b. Ils les arrêtent et les livrent aux soldats allemands.
- c. Ils les tuent.

6. Pourquoi le pasteur noie-t-il son désespoir dans l'alcool ?

- a. Parce qu'il aime en secret une femme et n'ose pas le dire à son épouse.
- b. Parce qu'il a mal à cause d'une blessure physique causée par la guerre.
- c. Parce qu'il est déprimé à cause de la guerre qui ravage l'Europe.

7. Pourquoi Emma part-elle rejoindre sa mère en ville ?

- a. Parce qu'elle veut être libre et indépendante.
- b. Parce que sa mère lui a trouvé un emploi dans une usine.
- c. Parce que Louis l'a chassée de la ferme.

Activité 4 – Les femmes pendant la guerre

Lis le texte et réponds aux questions.

Entre 1920 et 1930, confrontées à une crise que rien ne semble pouvoir enrayer, les femmes sont plus de quarante mille à quitter une terre qui ne peut plus les nourrir. Certaines s'engageront dans le service domestique. Beaucoup entreront en fabrique, alors que d'autres tenteront d'obtenir un travail de bureau, plus propre et reconnu, plus convenable [...]. Quant aux études universitaires, elles restent réservées à une très mince élite. En 1939 en effet, sur plus de quatre millions d'habitants que compte le pays, on recense moins de neuf mille étudiants pour l'ensemble des Hautes Écoles, dont mille trois cents femmes seulement, inscrites surtout en faculté de Lettres et dans une moindre mesure en faculté de Médecine.

Malgré l'absence de statistiques nationales pour la période 1941-1950, il paraît évident que la majorité des femmes en quête d'un travail rémunéré au cours de la mobilisation trouveront dans l'industrie de quoi louer leurs bras. Car les entreprises helvétiques, profitant de l'absence de concurrence sur les marchés étrangers et des besoins en matériel de guerre des belligérants, entre autres de l'Allemagne nazie, gonflent et dynamisent leur production. D'où des appels insistants à la main-d'œuvre féminine pour combler d'une manière ou d'une autre l'absence des salariés mobilisés.

Pavillon, M. (2009). « Les femmes suisses face à la Deuxième Guerre mondiale ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, p.50.

1. Quels types de métiers s'offrent aux femmes à cette époque ? Classe-les du moins valorisé au plus valorisé.

- a. Travail agricole
- b. Service domestique
- c. Travail dans les usines
- d. Travail de bureau
- e. Études universitaires / Professions diplômées (enseignante, médecin)

2. En quoi le parcours d'Emma est représentatif de la période ?

Elle vient d'une famille de paysans, travaille dans le service domestique comme bonne, puis trouve une place comme ouvrière dans une usine de munitions qui emploie des femmes pendant la guerre. Elle espère obtenir un emploi de bureau dans l'usine, plus valorisé et mieux rémunéré.

3. Comment Colette illustre-t-elle les limites de l'accès aux études et aux métiers « prestigieux » pour les femmes ?

Elle arrête ses études/de travailler à partir du moment où elle se marie.

4. Quel secteur emploi le plus de femmes pendant la guerre ?

Pendant la guerre, le secteur de l'industrie emploie de nombreuses femmes

Pourquoi les entreprises ont-elles un besoin accru de main-d'œuvre durant cette période ? Pourquoi embauchent-elles majoritairement des femmes ?

Besoin de main-d'œuvre pour fabriquer du matériel militaire à vendre aux États en guerre. Ils embauchent des femmes car les hommes ont été mobilisés (armée, garde-frontières...)

Activité 5 – L'évolution du droit des femmes en Suisse

Lis la chronologie des droits des femmes en Suisse, puis réponds aux questions.

| | |
|------|---|
| 1848 | La nouvelle Constitution fédérale garantit aux hommes suisses le droit de vote et d'éligibilité. Les femmes sont exclues de la décision politique et leur influence demeure limitée à la sphère traditionnelle de la maison et de la famille. |
| 1882 | La loi fédérale sur l'exercice des droits civils garantit aux femmes célibataires, veuves et divorcées le droit intégral de jouissance et d'exercice des droits civils. La tutelle maritale est conservée. |
| 1912 | Dans le nouveau Code civil entré en vigueur, le statut de la femme mariée change peu. La fortune apportée dans le mariage par l'épouse demeure soumise au pouvoir de décision de son mari. Elle ne dispose tout à fait librement que de ses objets personnels. Confirmé par la loi « chef de l'union conjugale », le mari détermine largement la destinée du couple. C'est lui qui donne le nom et le droit de cité de la famille. Il décide du domicile conjugal et de l'exercice (ou non) par sa femme d'une activité lucrative. Quant à l'épouse, elle a le devoir de diriger le ménage. Ce « pouvoir des clés » peut lui être retiré par son mari s'il estime qu'elle en fait un mauvais usage ou qu'elle est incapable de l'exercer. C'est encore au mari que revient la gestion et l'utilisation de la fortune du couple. |
| 1971 | Les femmes reçoivent le droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral. |
| 1978 | Les femmes obtiennent l'autorité parentale sur leurs enfants. Les parents mariés exercent en commun l'autorité. S'ils ne sont pas mariés, c'est désormais la mère qui détient l'autorité parentale. |
| 1981 | L'égalité entre femmes et hommes entre dans la Constitution fédérale. |
| 1988 | Lors de la révision du droit matrimonial, la disposition selon laquelle l'homme est le chef de famille et la femme responsable des tâches ménagères disparaît. Les femmes peuvent désormais ouvrir un compte bancaire ou exercer une activité lucrative sans l'accord de leurs époux. |
| 1990 | Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à accorder le droit de vote aux femmes. Désormais, les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité dans tous les cantons suisses. |
| 1992 | Selon le nouveau droit pénal en matière sexuelle, le viol conjugal peut être poursuivi sur plainte. |
| 2002 | L'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse est décriminalisé. |
| 2004 | Une allocation maternité est mise en place. Les femmes salariées et les indépendantes ont désormais droit à une allocation de maternité de 14 semaines, pendant lesquelles elles reçoivent 80% du revenu réalisé. |
| 2013 | Les femmes peuvent désormais conserver leur nom lorsqu'elles se marient. |
| 2018 | Adoption de la révision de la loi sur l'égalité. Le texte dicte aux entreprises de plus de cent personnes de contrôler les salaires des hommes et des femmes, mais ne prévoit pas de mécanisme obligatoire de contrôle des salaires. |
| 2021 | Introduction du congé paternité de 2 semaines. |

1. Le film *À bras-le-corps* se passe en 1943. Indique à partir de quelle date Emma aurait eu le droit de :

- a. Travailler sans l'accord de son mari : 1988
- b. Avorter légalement : 2002
- c. Poursuivre son mari pour viol conjugal : 1992
- d. Toucher une allocation maternité : 2004
- e. Conserver son nom de famille après le mariage : 2013
- f. Voter à une élection fédérale : 1971

2. Cite une grande avancée du droit des femmes :

- a) Depuis ta naissance :
- b) Depuis la naissance de tes parents :

3. Que montrent ces dates sur l'évolution des droits des femmes ?

Ces dates illustrent une progression lente mais continue.
Grand écart entre 1912 et 1971 : réformes qui dépendent du vote masculin, mouvement féministe important dans les années 60.

4. Parmi les droits ci-dessus, lequel te semble le plus important ? Explique pourquoi.

.....
.....

À discuter : Tous les droits sont-ils acquis aujourd'hui pour les femmes ? Quels droits devraient encore être améliorés ?

Écarts de salaire, inégalités dans les tâches domestiques, violences faites aux femmes, sous-représentation en politique ou dans certains métiers...

Activité 6 – Consentement et choix : comprendre ses droits

1. Dans le film, Emma subit une relation sexuelle de la part de Louis. Pourquoi peut-on dire qu'elle est victime d'un viol ?

Emma n'a pas donné son **consentement**. Louis a agi malgré le refus implicite ou l'absence de volonté claire d'Emma, ce qui constitue un viol.

→ Faire ressortir le mot **consentement** = donner son accord de manière libre (sans manipulation, menace ou obligation) et éclairée (en pleine conscience : la personne comprend ce qui est proposé).

2. Pour chacune des situations suivantes, indique si la relation sexuelle est consentie ou non consentie, et justifie ta réponse.

| | |
|---|---|
| <p><u>Situation A :</u></p> <p>Emma et Léo sont ensemble depuis plusieurs mois. Un soir, Léo lui propose une relation sexuelle. Emma n'en a pas envie, mais elle finit par accepter parce qu'elle se sent obligée de ne pas contrarier son partenaire et éviter une dispute.</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input checked="" type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification : Emma ne veut pas vraiment, elle accepte par peur de décevoir son partenaire. Son accord n'est pas libre et volontaire.</p> | <p><u>Situation B :</u></p> <p>Lors d'une soirée entre amis, Anouk a beaucoup bu et a du mal à rester consciente de ses choix. Quelqu'un tente d'avoir des relations sexuelles avec elle alors qu'elle n'est pas en état de donner un accord clair.</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input checked="" type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification : Anouk est trop ivre pour donner un accord éclairé. Son consentement n'est pas possible dans cet état.</p> |
| <p><u>Situation C :</u></p> <p>Omar et Sofia discutent avant d'avoir une relation sexuelle et expriment clairement leur envie. Tous les deux participent volontairement et en pleine conscience.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consentie <input type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification : Les deux donnent leur accord librement et en pleine conscience. Le consentement est clair et volontaire.</p> | <p><u>Situation D :</u></p> <p>À une soirée, Nina et Thiago commencent à s'embrasser et à se rapprocher. Thiago n'ose pas dire non, parce que Nina l'intimide et qu'il a peur qu'elle le traite de puceau...</p> <p><input type="checkbox"/> Consentie <input checked="" type="checkbox"/> Non-consentie</p> <p>Justification : Thiago ne dit pas "non" mais il n'ose pas signifier une limite à Nina, parce qu'il est mal à l'aise. Son consentement est forcé. Il regrettera plus tard de n'avoir pas réussi à verbaliser son refus.</p> |

→ Pour les questions suivantes, la classe peut être divisée en 2 groupes

3. Dans le film, quelles sont les solutions qui s'offrent à Emma :

- a) à la suite du viol ? Demander à Louis de se marier avec elle, de reconnaître leur enfant, demander une aide financière.
- b) à la découverte d'une grossesse non désirée ? Avorter de manière illégale (dangereux, pouvant provoquer la stérilité ou la mort)

4. Quelles sont les solutions possibles aujourd'hui ? Consulte ces deux sites Internet, puis liste les solutions et aides proposées.

- Violence sexuelle

Parler à une personne de confiance (ami, famille, professeur)

Consulter un centre d'aide aux victimes

Consulter un médecin ou se rendre aux urgences

Conserver les preuves de l'agression si possible (sperme, photos des blessures)

Porter plainte à la police ou demander des informations dans un centre de consultation pour l'aide aux victimes.



- Interrompre d'une grossesse

Confirmer la grossesse (test ou consultation médicale)

Consultation gratuite et confidentielle dans un centre de santé sexuelle

Consultation avec un médecin pour discuter des options

Choisir entre :

- Interruption médicamenteuse
- Interruption chirurgicale



Activité 7 - La neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : mythe ou réalité ?

Lis le texte suivant, puis réponds aux questions.

Au cours du XXe siècle, la neutralité devient une caractéristique emblématique de la Suisse. L'image du petit pays neutre, **humanitaire et paisible** circule de manière récurrente et s'impose comme une évidence parmi les Suisses et dans le monde. Or, les clichés traditionnels vont être ébranlés dès les années 1950. La légende rose qui diffuse la réputation de la Suisse comme **pays de la stabilité, de la propreté, de la prospérité et de la générosité** va être écornée et nuancée par des recherches historiques, notamment basées sur les archives allemandes. [...]

Dans les années 1990, les changements géopolitiques et générationnels poussent le Parlement et **le gouvernement à créer en 1996 la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale, plus connue sous le nom de « Commission Bergier » (du nom de son président), sur le rôle de la Suisse de 1933 à 1945**. Cette commission dispose notamment, à titre exceptionnel et pendant les cinq années de son existence, du droit de consulter les archives privées. Lors de la publication de son rapport final, le 22 mars 2002, le président Jean-François Bergier (1931-2009) présente les problèmes posés par la guerre mondiale : « Il fut difficile, à l'époque, d'estimer jusqu'où l'on pouvait aller trop loin. Or, nous montrons qu'on est allé trop loin souvent, tant à Berne qu'au siège de certaines entreprises – pas toutes cependant : ce qui montre qu'il existait des marges de manœuvre, repérées et utilisées diversement, trop peu systématiquement. Dans aucun cas nos recherches n'ont révélé une coopération qui aurait eu des motifs idéologiques, une quelconque sympathie à l'égard du régime nazi : ni de la part des organes publics, ni de celle des entreprises. Des entreprises y ont vu une chance de profit ; d'autres une condition de survie – comme l'État fédéral lui-même. Cette **coopération n'a pas été pourtant sans affecter le strict respect de la neutralité**. Une neutralité qui remplit le discours officiel, qui légitime des actions parfois scabreuses ou des refus d'agir. Une maxime qui sert à tout. Mais qui connaît des entorses aux devoirs qu'impose le droit de la neutralité : **le crédit dit du milliard, des livraisons de matériel fédéral de guerre, l'insuffisance du contrôle exercé sur le trafic ferroviaire entre l'Allemagne et l'Italie** en sont les exemples les plus patents.

Perrenoud, M. (2024). 35. La Suisse, un pays neutre. Dans J. Lopez et O. Wiewiorka *Histoires de la Seconde Guerre mondiale : Les Grandes Erreurs de la Seconde Guerre mondiale* (p. 715-726). Perrin.

1. Quelles images associe-t-on à la neutralité suisse ?

Pays humanitaire, paisible, stable, propre, prospère et généreux.

2. Qu'est-ce que la Commission Bergier et pourquoi a-t-elle été créée ?

Commission d'experts créée en 1996 par le gouvernement suisse. Elle a pour mission d'étudier le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale (1933-1945). Elle a exceptionnellement eu le droit de consulter des archives privées.

3. Que veut dire la phrase : « on est allé trop loin souvent » ? Donne des exemples tirés du texte.

Cette phrase signifie que la Suisse n'a pas toujours respecté strictement sa neutralité et qu'elle a parfois collaboré avec les pays en guerre, notamment l'Allemagne nazie. Ex. : le « crédit du milliard » (prêt à l'Allemagne nazie), livraison de matériel de guerre, manque de contrôle sur le trafic ferroviaire entre l'Allemagne et l'Italie.

4. Dans le film, quels éléments montrent une collaboration entre l'Allemagne nazie et la Suisse ?

Le refus d'accueillir les réfugiés juifs à la frontière, la fabrication de munitions

5. À discuter : Selon toi, la Suisse peut-elle être totalement neutre ?

Activité 8 - La politique de la Suisse vis-à-vis des réfugiés juifs

Lis cet article, puis réponds aux questions.

Même si les nazis ont cherché à entourer leurs crimes du plus strict secret, les informations ont assez rapidement circulé et sont parvenues en Suisse par divers canaux. [...] Les autorités fédérales (en particulier des diplomates, des militaires et des policiers) disposent dès 1941 d'informations sur les massacres systématiques puis, en 1942, sur le programme d'extermination des Juifs en Europe.

La Division de Police adresse, le 13 août [1942], des circulaires aux autorités civiles et militaires afin de préciser les mesures décidées contre un afflux croissant de réfugiés (une moyenne de 21 personnes par jour au cours des deux dernières semaines). L'afflux de fugitifs, « en particulier de Juifs de nationalités les plus diverses » augmente dans des proportions qui rappellent la fuite des Juifs en 1938. Or, dit-on, la situation alimentaire du pays, la sécurité intérieure et extérieure ainsi que l'impossibilité de les héberger, de les surveiller et de leur trouver un nouveau pays d'accueil rendent nécessaire le refoulement de ces fugitifs. « Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les Juifs par exemple, ne doivent pas être considérés comme des réfugiés politiques. » Il faut donc les refouler en leur laissant une chance : lors du premier refoulement, ils ne seront pas remis aux mains des militaires ou des policiers qui surveillent l'autre côté de la frontière. Mais pour les récidivistes, ce sera le cas, avec tous les risques que cela comporte et qui devraient donc avoir un effet dissuasif.

Bergier J.-F. Bergier (dir), Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale. (2000). *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme* (pp. 88-91). Berne

1. Quelle est la source de ce document ?

La Commission Bergier.

2. Qui savait quoi depuis quand ?

Les autorités suisses (diplomates, militaires, policiers) ont connaissance des massacres systématiques depuis 1941 et du programme d'extermination des Juifs à partir de 1942.

3. Quelles sont les raisons invoquées par le gouvernement suisse pour refouler les réfugiés à la frontière ?

La situation alimentaire du pays (manque de nourriture), la sécurité, le manque de place pour les héberger, la difficulté de les surveiller et de les envoyer dans un autre pays d'accueil.

4. Que signifie le terme « refoulement » dans ce contexte, et quels risques cela implique-t-il pour les personnes concernées ?

Le refoulement signifie que les réfugiés sont renvoyés à la frontière, donc forcés de retourner dans les territoires qu'ils fuient. Cela implique des risques très grands : être arrêtés par les autorités nazies, être déportés, risquer la mort.

5. Dans le film, quelle est l'attitude des personnes vis-à-vis de cette politique ?

- Robert, le pasteur : critique, mais impuissant, il tombe en dépression
- Elise, la femme du pasteur : elle tient des propos antisémites
- Paul, le mari d'Emma : il obéit aux ordres et collabore avec les autorités, sans remettre en question la politique envers les réfugiés

6. À discuter : Dans le film *À bras-le-corps*, les personnages font face à des choix difficiles. Existe-t-il aujourd'hui des dilemmes similaires ? Donne des exemples concrets.

Annexe

Sources :

- Bergier J.-F. Bergier (dir), Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale. (2000). *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme* (pp. 88-91). Berne. <https://www.uek.ch/fr/publikationen1997-2000/fberf.pdf>
- Perrenoud, M. (2024). 35. La Suisse, un pays neutre. Dans J. Lopez et O. Wieviorka *Histoires de la Seconde Guerre mondiale : Les Grandes Erreurs de la Seconde Guerre mondiale* (p. 715-726). Perrin. <https://doi.org/10.3917/perri.lopez.2024.02.0715>.
- Pavillon, M. (2009). Les femmes suisses face à la Deuxième Guerre mondiale. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 93(1), 49-59. <https://doi.org/10.3917/mate.093.0007>.
- Confédération suisse - Femmes Pouvoir Histoire 1848–2000 : <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-18482000.html#-185598325>
- Confédération suisse - Femmes Pouvoir Histoire 2001–2017 : <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-ab-2001.html>
- Santé sexuelle Suisse - Interruption de grossesse : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/grossesse-voulue-non-voulue/interrompre>
- Santé sexuelle Suisse - Agression sexuelle : <https://www.sante-sexuelle.ch/en-cas-durgence/agression-sexuelle>